



Direction Départementale
De l'Agriculture
et de la Forêt
de la Dordogne



PREFECTURE
DE LA
DORDOGNE



Site Natura 2000 FR7200669 “Vallon de la Sandonie”

Directive européenne n°92/43/CEE relative à la conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces



LISTE DES FIGURES ET TABLEAUX

Phase 1 : Inventaire et description de l'existant

Figure 1-1 :	Localisation géographique du site du Vallon de la Sandonie	p.
Figure 1-2 :	Localisation du site du Vallon de la Sandonie	p.
Figure 1-3 :	Répartition communales du Vallon de la Sandonie	p.
Figure 1-4 :	Diagramme ombrothermique de la station météorologique de La Tour Blanche (Dordogne)	p.
Figure 1-5 :	Coupe géologique de la région de Paussac Saint-Vivien	p.
Figure 1-6 :	Géologie du secteur	p.
Figure 1-7 :	Coupes retraçant les différentes étapes de la formation de l'anticlinal de la Tour Blanche	p.
Figure 1-8 :	Profils pédologiques des principaux sols de pelouses calcaires sur calcaires durs et marneux	p.
Figure 1-9 :	Bassin Versant de la Dronne sur le canton de Montagrier	p.
Figure 1-10 :	Schéma synthétique de l'évolution des pelouses sèches	p.
Figure 1-11a :	Evolution historique des surfaces en pelouses et milieux ouverts associés sur le site du Vallon de la Sandonie	p.
Figure 1-11b :	Dynamique de la végétation sur le secteur des Plaines	p.
Figure 1-12 :	Zones protégées sur le canton de Montagrier	p.
Figure 1-13 :	Localisation des habitats d'intérêt communautaire	p.
Figure 1-14 :	Exemple de cartographie des habitats naturels (extrait)	p.
Figure 1-15 :	Quelques espèces animales de la Directive « Habitats »	p.
Figure 1-16a :	Evolution démographique communale entre 1975 et 1999	p.
Figure 1-16b :	Variations communales de la population entre 1982 et 1990	p.
Figure 1-16c :	Densité de population à l'échelle communale (1999)	p.
Figure 1-16d :	Répartitions communales de la population selon l'âge (1999)	p.
Figure 1-17a :	Répartition des logements selon les cantons (1999)	p.
Figure 1-17b :	Taux des résidences secondaires par commune (1999)	p.
Figure 1-18 :	Principales voies de communication au sein du canton de Montagrier	p.
Figure 1-19 :	Répartition cantonale de la SAU	p.
Figure 1-20a :	Répartition cantonale de la STH	p.
Figure 1-20b :	Répartition cantonale des surfaces en prairies naturelles ou semées avant l'automne 1994	p.
Figure 1-21a :	Répartition cantonale des surfaces en céréales	p.
Figure 1-21b :	Répartition cantonale des surfaces en maïs-grain et maïs-semence	p.
Figure 1-22 :	Taux de boisement par commune	p.
Figure 1-23 :	Taux d'occupation des formations de pelouses sèches	p.
Figure 1-24 :	Localisation des zones exploitées au sein du périmètre du Vallon de la Sandonie	p.
Figure 1-25 :	Circuits de randonnée sur le secteur	p.
Figure 1-26 :	Aperçus des sites d'escalade sur la commune de Paussac St-Vivien	p.
Figure 1-27 :	Autres activités de plein air	p.
Figure 1-28 :	Nombre de phénomènes souterrains par commune	p.
Figure 1-29 :	Edifices et musées	p.
Figure 1-30a :	La Peyre Dermale	p.
Figure 1-30b :	La Maison de la Dronne	p.
Figure 1-31 :	Hébergements et restauration	p.
Figure 1-32 :	Commerces et services	p.
Tableau I-1 :	Caractérisation des Habitats naturels et des habitats d'espèces	p.

Tableau I-2 : Répartition des habitats naturels d'intérêt communautaire inventoriés sur le site selon les principaux types de végétation	p.
Tableau I-3 : Liste des principaux habitats naturels présents sur le site	p.
Tableau I-4 : Typologie utilisée pour la distinction des habitats de pelouses et de « landes » à genévrier	p.
Tableau I-5 : Récapitulatif des espèces animales de l'annexe II* de la Directive « Habitats » présentes sur le site	p.
Tableau I-6 : Zones dont la protection doit être privilégiée lors des demandes d'exploitation de carrières	p.

Phase 2 : Analyse écologique et hiérarchisation des enjeux

Figure 2-1 : Etat de conservation des habitats « pelouses sèches » à l'échelle du site.	
Figure 2-2a : Evolution et impacts des gestions sur les habitats « secs » des plateaux et coteaux calcaires	p.
Figure 2-2b : Evolution et impacts des gestions sur les habitats « humides » du vallon de la Sandonie	p.
Figure 2-3 : Description du cycle annuel d'une chauve-souris européenne	p.
Figure 2-4 : Répartition du Lézard ocellé en Poitou-Charentes et départements Limitrophes	p.
Figure 2-5 : Aperçu de la flore patrimoniale du site	p.
Figure 2-6 : Entités de gestion définies sur le site	p.
Tableau II-1 : Habitats naturels d'intérêt communautaire inventoriés lors de la première phase du Document d'objectifs	p.
Tableau II-2 : Espèces animales d'intérêt communautaire inventoriés lors de la première phase du Document d'objectifs	p.
Tableau II-3 : Surface de chaque HIC au sein du site du Vallon de la Sandonie	p.
Tableau II-4 : Indicateurs de suivi des HIC faisant l'objet d'un suivi	p.
Tableau II-5 : Valeur patrimoniale des différents habitats naturels présents sur le site	p.
Tableau II-6 : Espèces animales prises en compte pour la hiérarchisation patrimoniale	p.
Tableau II-7 : Espèces végétales à statut présentant un caractère patrimonial	p.

Phase 3 : Définition des modalités de gestion et chiffrage des actions

Figure 3-1 : Entités de gestion	p.
Tableau III-1 : Objectifs de site et objectifs opérationnels	p.
Tableau III-2 : Principales caractéristiques du débroussaillage	p.
Tableau III-3 : Avantages et inconvénients des différents types de bétail pour la gestion des pelouses sèches	p.
Tableau III-4 : Quelques exemples d'équivalents UGB	p.

PREAMBULE

☞ De la Directive « Habitats » au réseau Natura 2000

La communauté européenne a publié le 21 mai 1992 la Directive 92/43 appelée **Directive « habitats »**. Cette Directive contribue à l'objectif général d'un développement durable et a pour but de « **favoriser la biodiversité tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales** ». Ce texte juridique reconnaît ainsi le rôle important que jouent ou que peuvent jouer les activités humaines dans la conservation du patrimoine naturel. La Directive « habitats » a conduit à la constitution d'un réseau de sites naturels, appelé **réseau « Natura 2000* »**, sur le territoire de l'Union Européenne. Ces sites ne sont en aucun cas amenés à devenir des « sanctuaires de la nature » où les activités humaines seront proscrites. La protection de la biodiversité dans ces espaces doit en effet intégrer les intérêts de chacun aussi bien que ceux de la collectivité.

Les sites du réseau Natura 2000, qui sont proposés par chaque Etat membre, contiennent des **habitats naturels*** et des **habitats d'espèces*** végétales et animales dits « **d'intérêt communautaire*** » en forte régression ou en voie de disparition sur le territoire européen (lorsqu'ils sont particulièrement menacés, ces habitats d'intérêt communautaire sont dits prioritaires*).

L'article 6 de la Directive « Habitats » fait obligation aux Etats membres d'établir des mesures de conservation en laissant le choix des moyens. La France a décidé de mettre en place des démarches de concertation locale pour l'élaboration d'un plan de gestion appelé « **document d'objectifs* ou DOCOB** » sur chaque site transmis à l'Europe afin d'inscrire ce programme dans la perspective d'une **politique contractuelle**.

Le Vallon de la Sandonie, du fait de la présence d'habitats naturels remarquables de pelouses sèches, a donc été proposé à l'inscription au futur réseau Natura 2000 en 1999.

Le Préfet de la Dordogne a confié la réalisation du document d'objectif à un opérateur local le Conservatoire Régional d'Espaces Naturels Aquitaine (CRENA).

L'élaboration du Document d'objectifs sur le site du Vallon de la Sandonie comprend trois phases :

- *phase 1* : inventaire et description de l'existant,
- *phase 2* : analyse écologique et hiérarchisation des enjeux,
- *phase 3* : définition des modalités de gestion et proposition d'actions chiffrées